

Procès-verbal du Conseil municipal du 30 avril 2019

Auzet (04) - 18 h 30

Adopté lors du Conseil municipal du 25 juin 2019

Présents : P. Humbert, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland, M. Simon - *Excusé* : Chr. Isoard

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2019

A l'unanimité, le Conseil adopte le projet de procès-verbal présenté par le maire.

2. Logements communaux : montant mensuel des loyers

Sur proposition du maire, le Conseil municipal arrête le montant des loyers des trois logements communaux en cours de réhabilitation, de la manière suivante :

- chalet « Les Clarines » (surface habitable : 82 m²) avec terrain privatif : 450 €,
- rez-de-chaussée de l'Ancienne poste (surface habitable : 59,24 m²) : 375 €,
- premier étage de l'Ancienne poste (surface habitable : 100 m²) : 600 €.

3. Devis à valider : entreprises Besson, Marchetti, cabinet Coutot-Roehrig

Le Conseil municipal approuve les devis suivants proposés par le maire :

- Entreprise Chr. Besson : réfection des volets de la mairie pour un montant de 2 950 €.
- Entreprise J.-F. Marchetti : entretien des espaces verts pour l'année 2019 (débroussaillage et tonte de l'arboretum du Cubertin, tonte et débroussaillage du village, entretien du cimetière pour la Toussaint) pour la somme de 1 320,01 € TTC.
- Cabinet Coutot-Roehrig (Marseille) pour la recherche des héritiers ayants droit de la parcelle E 224, nécessaire à la réalisation du projet d'agrandissement de la mairie : 1 800 € TTC.

4. Soirée Grillades du printemps organisée par le Conseil municipal : date à fixer

Le Conseil arrête la date du samedi 25 mai à partir de 18 heures.

5. Agrandissement de la mairie

Le maire informe le Conseil de l'avancée du dossier (le bâtiment devrait être terminé pour la fin du mandat) ainsi que de la réduction, par l'Etat, du montant de la DETR consacrée à cette opération (25 000 €). La participation de la Commune augmentera donc d'autant.

6. Site internet communal : part sociale d'adhésion à la coopérative Ouvatou (hébergeur d'auzet.fr)

Annule et remplace la délibération 2019-025. Décision modificative pour un montant de 16 €.

Questions diverses

- Bureau des élections européennes (26 mai) - Le Conseil arrête la composition du bureau. Ouverture à 8 h, fermeture à 18 h.
- La Fête des Monges 2019 aura lieu cette année à Authon - Deux randonnées sont à prévoir au départ d'Auzet pour rejoindre le village organisateur. Responsables : P. Humbert, R. Isoard, M. Simon

La séance est levée à 19 h 15 - Secrétaire de séance : M. Simon